

Programme de prêts REER Accélérateur 2021

Aide-mémoire

Aidez vos clients à maximiser les cotisations à leur REER et à rattraper leurs droits inutilisés des années précédentes grâce au programme de prêts REER de Accélérateur de la Banque Manuvie.

	Prêt REER Accélérateur	Prêt REER Accélérateur maximum
Demande	Remplir le formulaire AB0415F. Remarque : Le formulaire de demande de prêts REER Accélérateur n'est pas offert dans BancoLien.	
Prêt minimum	Le prêt minimum est de 5 000 \$. Assurez-vous que le montant du prêt demandé satisfait au minimum imposé pour le type de placement choisi.	Le prêt minimum est de 10 000 \$. Assurez-vous que le montant du prêt demandé satisfait au minimum imposé pour le type de placement choisi.
Prêt maximum	Le prêt maximum est de 50 000 \$.	Le montant du prêt maximum est de 150 000 \$.
Fonds offerts	<ul style="list-style-type: none"> • Certificats de placement garanti (CPG) et comptes Avantage enregistrés de la Banque Manuvie • Comptes à intérêt garanti (CIG) d'Investissements Manuvie • Contrats de fonds distincts de Manuvie • Compte de fonds de placement de Manuvie • Comptes « titulaire pour compte » et comptes Premier de Placements Manuvie (tous les types de placements offerts) • Solutions Retraite Collectives Manuvie (SRC) 	
Taux d'intérêt*	Taux d'intérêt préférentiel de la Banque Manuvie + 1,50 %	Taux d'intérêt préférentiel de la Banque Manuvie + 2,50 %
Durée du prêt	<ul style="list-style-type: none"> • Durées de 1 an à 5 ans • Aucune pénalité en cas de remboursement anticipé 	<ul style="list-style-type: none"> • Durées de 1 an à 10 ans • Aucune pénalité en cas de remboursement anticipé
Options de remboursement	<ul style="list-style-type: none"> • Versements mensuels égaux pour la durée du prêt • Le premier versement peut avoir lieu au plus tôt 7 jours et au plus tard 45 jours après la date d'octroi du prêt, en fonction de la demande du client. 	
Tarification	Évaluation complète de la solvabilité, qui peut comprendre le service de la dette, une vérification de la valeur nette, la satisfaction aux exigences de revenu minimal, etc.	
Provisionnement du prêt	Les sommes prêtées sont acheminées au service visé le jour ouvrable suivant l'approbation du prêt.	
Renseignements sur les prêts	Vous pouvez parler à un représentant de notre Service à la clientèle en appelant au 1 800 567-9170 .	
Soutien aux conseillers	Vous pouvez obtenir des documents susceptibles de vous aider à l'adresse manuvie.ca/conseillers (Banque > Prêts > Prêts REER) ou en communiquant avec un représentant du Service à la clientèle de la Banque Manuvie au 1 800 567-9170 .	
Adresse et de télécopieur	Faites parvenir les documents relatifs au prêt dûment remplis à la Banque Manuvie par télécopieur au 1 519 747-2486 ou par la poste à l'adresse suivante : Service des prêts aux particuliers – Prêts aux entreprises et prêts spécialisés 500 King Street North Waterloo (Ontario) N2J 4C6 Remarque : Vous ne devez PAS envoyer les documents par télécopieur et ensuite par la poste, car cela pourrait entraîner l'octroi de deux prêts.	

*Au 1er novembre 2020, le taux préférentiel de la Banque Manuvie était de 2,45 %, et le taux annuel en pourcentage (TAP) était de 3,95 % pour les prêts REER Accélérateur et de 4,95 % pour les prêts REER Accélérateur maximum. Le TAP est établi en fonction du taux d'intérêt pour une durée de un an, à raison de 12 versements mensuels. Les taux sont variables et sujets à changement sans préavis.

Dates importantes

Le 15 février 2021 à minuit	Le formulaire de demande et les documents afférents doivent être reçus par la Banque Manuvie dûment signés et en règle, afin que le client puisse obtenir un reçu de cotisation pour les 60 premiers jours de l'année.
-----------------------------	---

Questions et réponses (conseiller)

Questions	Réponses
Quels sont les documents requis?	<ul style="list-style-type: none">• Demande de prêt REER dûment remplie et signée• Chèque personnel ou d'entreprise annulé• Demande de souscription du produit de placement ou instructions d'achat• Relevés de placements les plus récents• Preuve de revenus des deux dernières années<ul style="list-style-type: none">– Dans le cas d'une personne à l'emploi d'un tiers : relevé de paie, déclaration T1 générale et avis de cotisation les plus récents– Dans le cas d'un travailleur autonome : déclaration T1 générale et avis de cotisation des deux dernières années• Avis d'évaluation foncière récent et relevés hypothécaires connexes de tout bien immobilier (résidence principale et autres biens immobiliers)
Quand et comment pourrai-je connaître la décision à l'égard de la demande?	La demande sera traitée 2 à 3 jours ouvrables après sa réception au siège social. Si le prêt est approuvé, il sera décaissé et une lettre de bienvenue sera envoyée à votre client. Si nous ne sommes pas en mesure d'accorder le prêt ou avons besoin de renseignements supplémentaires, nous communiquerons avec vous directement.
Puis-je demander une préautorisation du prêt?	La Banque Manuvie ne donne pas de préautorisation pour ce type de prêt, car une évaluation complète de la solvabilité est requise.
Pourquoi la date limite est-elle antérieure à celle de l'ARC?	La Banque Manuvie ne donne pas de préautorisation pour ce type de prêt, car une évaluation complète de la solvabilité est requise.

Les prêts REER pourraient ne pas convenir à tous les épargnants. Vos clients doivent disposer de ressources financières suffisantes pour remplir les obligations découlant de leur emprunt. Par ailleurs, la valeur des placements détenus dans un REER peut fluctuer. Vos clients doivent savoir que peu importe le rendement de leur REER ou la valeur des placements qu'ils détiennent dans ce REER, ils seront tenus de s'acquitter intégralement des obligations découlant de leur emprunt. Veillez à ce que vos clients prennent connaissance des conditions de leur contrat de prêt ainsi que des documents d'information sur leur placement. La Banque Manuvie du Canada agit uniquement à titre de prêteur et d'administrateur des prêts, et ne donne aucun conseil de quelque nature que ce soit en matière de placement aux particuliers ni aux conseillers. Il incombe au courtier et au conseiller de déterminer la pertinence des placements pour leurs clients et de les informer des risques associés aux placements financés par emprunt.



Réservé aux conseillers

Les prêts REER de la Banque Manuvie sont offerts par la Banque Manuvie du Canada. Manuvie, Banque Manuvie & M stylisé, et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.